Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

Canada

103-03450/

STRATEGIC PLAN 2001–2005

Department of Justice Canada

Vision

To be an outstanding department of government and a leader in the national system of justice.

Mission

To support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice.

To provide high-quality legal service and counsel to the government and to client departments and agencies.

To promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

Values

People
The Department's strength comes from all members of the organization who are committed to working together on the basis of mutual trust, support and respect.

Integrity and Fairness
We are committed to respecting and obeying the law and upholding the highest standards of integrity and fairness.

Service
We aim for excellence and constructive contributions in serving our Minister, the government and our clients.

Our Planning Environment

How will the Department of Justice contribute effectively to an improved quality of life for Canadians in an age of transformation? The Strategic Plan is our blueprint for responding to the many changes and pressures that are influencing the work we perform. These include:

- the changing role of the Government of Canada as a leader, coordinator, partner and steward;
- the evolution of the federal government into a knowledge-based organization;
- the increasing complexity and interdependence of legal and policy issues;
- increased litigiousness; and
- the broadening role of the Department of Justice in social and economic policy.

These trends are driven by changes in the demographic and ethno-cultural makeup, values and expectations of Canadian society, including:

- ongoing demand for more government accountability, openness and transparency;
- an increasing public interest in being informed about and influencing government decisions;
- public perceptions of the justice system as an important symbol and protector of shared values such as fairness and inclusiveness; and
- continuing concern for safety and security.

Internationally, the impact of new technologies and globalization has resulted in an explosion of new products and services, international businesses, borderless knowledge-sharing and communications as well as borderless crimes. The impact of such widespread transformations on Canada's environment, society, economy and culture has raised many diverse issues—most of which have legal implications.

Strategic Directions

Building on the Justice Futures Executive Committee has developed strategic directions for the Department that will assist us in adapting to the changing and growing demands on our work and in providing a work environment that responds to the concerns of Department of Justice employees.

Serving Canadians: We will strive to make the justice system relevant, accessible and responsive to the needs of Canadians and we will provide effective stewardship of the system.

Providing High Value and Making Choices: In an environment where our workload is increasing and the needs of government and our clients are changing, we will focus on efficiently and effectively delivering cutting-edge leadership and excellence in those areas of law and policy that are integral to the role of government or that are focused on emerging government priorities.

Capitalizing on Our Strengths: We will integrate the law and policy dimensions of our work to better meet the needs of government. We will act as one process across Canada and in all departments and agencies to provide timely and strategic advice to the government. We will work together, share information and knowledge, and create an enabling work environment.

Highlights

- Offer useful and relevant information on the justice system to Canadians
- Improve Canadians' ability to access justice system services
- Open up the policy development process to citizen participation through meaningful public consultation and engagement
- Consistently consider the public interest when delivering legal services and developing laws
- Provide leadership in the evaluation and improvement of the national justice system

Serving Canadians

We will strive to make the justice system relevant, accessible and responsive to the needs of Canadians and we will provide effective stewardship of that system.

Canadians want to understand their justice system, to access its services easily and to play a meaningful role in the system's evolution.

The Department is moving in the right direction to respond to this goal. We are improving our Internet site. We are pursuing pilot projects to draft legislation in more straightforward, accessible legal language. A review of the legal aid program is under way. The Department is also implementing a revitalized public consultation and engagement strategy that includes a new policy and guidelines, training for officials and resourcing for innovative pilot projects in citizen engagement.

Our commitment is to reach Canadians directly and ensure that their values are reflected in the work we do. To this end, we will also develop stronger communications and public legal education programs that are better resourced. We will also establish mechanisms to ensure that the public interest, the bijural nature of the legal system and the cultural diversity of Canada are taken into account when legal services are provided and laws are developed.

Canadians are served by the collaborative efforts of the federal, provincial and territorial governments who operate Canada's justice system. Academics, 'think-tank' organizations, professional associations, interest groups and the public are also involved. Among these players, the Department of Justice, with its national and international perspectives, also plays an important role in overseeing the justice system. Our role as effective stewards of the system requires a commitment to work with these partners to promote public awareness of the system's strengths and to positively protect and improve the system's fairness and effectiveness. This commitment includes improving our ability to assess and report to our partners and the public on the state of the national justice system.

How will we get there? Some examples:

- Renew the Department's public consultation and citizen engagement strategy
- Expedite efforts to use plain language for legislation and regulations
- Strengthen the public legal education program
- Implement an electronic system to improve our ability to respond to public enquiries
- Improve the Department's Web site to make it more accessible and relevant
- Build a virtual law library and use other business transformation mechanisms like Government On-Line to make legal information more accessible to the public
- Follow up on the results of the Department's Access to Justice symposium, held last summer, to review and improve the effectiveness of access points to the justice system such as legal aid
- Develop communications and education initiatives to promote the unique bijural nature of Canada's justice system and its advantages to the public
- Develop performance indicators to assess the national justice system in collaboration with key partners and provide an annual report to Canadians
- Extend the Harmonization Program to all legislation being drafted

Highlights

- Offer useful and relevant information on the justice system to Canadians
- Improve Canadians' ability to access justice system services
- Open up the policy development process to citizen participation through meaningful public consultation and engagement
- Consistently consider the public interest when delivering legal services and developing laws
- Provide leadership in the evaluation and improvement of the national justice system

Serving Canadians

We will strive to make the justice system relevant, accessible and responsive to the needs of Canadians and we will provide effective stewardship of that system.

Canadians want to understand their justice system, to access its services easily and to play a meaningful role in the system's evolution.

The Department is moving in the right direction to respond to this goal. We are improving our Internet site. We are pursuing pilot projects to draft legislation in more straightforward, accessible legal language. A review of the legal aid program is under way. The Department is also implementing a revitalized public consultation and engagement strategy that includes a new policy and guidelines, training for officials and resourcing for innovative pilot projects in citizen engagement.

Our commitment is to reach Canadians directly and ensure that their values are reflected in the work we do. To this end, we will also develop stronger communications and public legal education programs that are better resourced. We will also establish mechanisms to ensure that the public interest, the bijural nature of the legal system and the cultural diversity of Canada are taken into account when legal services are provided and laws are developed.

Canadians are served by the collaborative efforts of the federal, provincial and territorial governments who operate Canada's justice system. Academics, 'think-tank' organizations, professional associations, interest groups and the public are also involved. Among these players, the Department of Justice, with its national and international perspectives, also plays an important role in overseeing the justice system. Our role as effective stewards of the system requires a commitment to work with these partners to promote public awareness of the system's strengths and to assertively protect and improve the system's fairness and effectiveness. This commitment includes improving our ability to assess and report to our partners and the public on the state of the national justice system.

How will we get there? Some examples:

- Renew the Department's public consultation and citizen engagement strategy
- Expedite efforts to use plain language for legislation and regulations
- Strengthen the public legal education program
- Implement an electronic system to improve our ability to respond to public enquiries
- Improve the Department's Web site to make it more accessible and relevant
- Build a virtual law library and use other business transformation mechanisms like Government On-Line to make legal information more accessible to the public
- Follow up on the results of the Department's Access to Justice symposium, held last summer, to review and improve the effectiveness of access points to the justice system such as legal aid
- Develop communications and education initiatives to promote the unique bijural nature of Canada's justice system and its advantages to the public
- Develop performance indicators to assess the national justice system in collaboration with key partners and provide an annual report to Canadians
- Extend the Harmonization Program to all legislation being drafted

Highlights

- Capitalize on our unique expertise in areas of law and policy that support the role of government
- Improve our ability to anticipate and respond to emerging issues
- Build our capacity to provide policy development and advice
- Improve our capacity to bring a national, consistent and government-wide perspective to our legal services and to provide that perspective at an early stage

Providing High Value and Making Choices

In an environment where our workload is increasing and the needs of government and our clients are changing, we will focus on efficiently and effectively delivering cutting edge leadership and excellence in those areas of law and policy that are integral to the role of government or that are focused on emerging government priorities.

The demand for legal services continues to grow. At the same time, the nature of those legal services is changing, as our clients and the government as a whole look to us to serve a different kind of role in the management of legal and policy issues. Our challenge is to manage growing workloads and changing needs by focusing our resources and unique expertise on those areas that are the most important to the government, client departments and Canadians, and to where we can make the greatest contribution. In some cases, this may eventually mean stopping some work altogether, while in others, it will mean developing or expanding our efforts. In almost all cases, it will mean working differently.

Making choices about what we do:

To provide highest value, the Department of Justice will focus on providing leadership and excellence in areas of the law integral to governance such as Charter issues, administrative law, human rights, implementation of international agreements and public security. We will assertively play a role in social and economic policy development and we will maintain our leadership in areas of unique expertise such as legislative drafting and litigation involving government issues.

Our ability to deliver high value also depends on anticipating and providing unique, high-quality legal and policy expertise on emerging priorities such as e-government, international trade and biotechnology. We have already begun to develop our ability to scan for, identify and respond to emerging issues in collaboration with other departments and organizations. We will also reinforce the research, evaluation and intergovernmental relations services required to support this effort.

As the Department is more frequently asked to contribute to social and economic policy development across government, we will also make a clear choice to expand this role by revitalizing our policy development and advisory capacity and the research, evaluation and planning activities that support it.

Highlights

- Capitalize on our unique expertise in areas of law and policy that support the role of government
- Improve our ability to anticipate and respond to emerging issues
- Build our capacity to provide policy development and advice
- Improve our capacity to bring a national, consistent and government-wide perspective to our legal services and to provide that perspective at an early stage

Providing High Value and Making Choices

In an environment where our workload is increasing and the needs of government and our clients are changing, we will focus on efficiently and effectively delivering cutting edge leadership and excellence in those areas of law and policy that are integral to the role of government or that are focused on emerging government priorities.

The demand for legal services continues to grow. At the same time, the nature of those legal services is changing, as our clients and the government as a whole look to us to serve a different kind of role in the management of legal and policy issues. Our challenge is to manage growing workloads and changing needs by focusing our resources and unique expertise on those areas that are the most important to the government, client departments and Canadians, and to where we can make the greatest contribution. In some cases, this may eventually mean stopping some work altogether, while in others, it will mean developing or expanding our efforts. In almost all cases, it will mean working differently.

Making choices about what we do:

To provide highest value, the Department of Justice will focus on providing leadership and excellence in areas of the law integral to governance such as Charter issues, administrative law, human rights, implementation of international agreements and public security. We will assertively play a role in social and economic policy development and we will maintain our leadership in areas of unique expertise such as legislative drafting and litigation involving government issues.

Our ability to deliver high value also depends on anticipating and providing unique, high-quality legal and policy expertise on emerging priorities such as e-government, international trade and biotechnology. We have already begun to develop our ability to scan for, identify and respond to emerging issues in collaboration with other departments and organizations. We will also reinforce the research, evaluation and intergovernmental relations services required to support this effort.

As the Department is more frequently asked to contribute to social and economic policy development across government, we will also make a clear choice to expand this role by revitalizing our policy development and advisory capacity and the research, evaluation and planning activities that support it.

Rethinking how we do it:

Re-examining the nature of the legal services we provide also gives us an opportunity to take a hard look at how we deliver them. A critical element in this effort is the review of the mandate and operations of our Federal Prosecution Service and the Legal Risk Management Initiative, which is reviewing the government's approach to litigation and how it manages legal risk. These projects have laid the groundwork that will permit us to work with central agencies, our clients and the provinces and territories to address the collective management of legal services, align service demands with resources, develop choices and alternatives to more traditional and sometimes less effective approaches, and increase the efficient management of law practice in the Department.

Improving the way we deliver legal services also demands that we come to terms with our dual responsibility to both satisfy the needs of client departments and present legal advice from a government-wide perspective. We are taking steps to reconcile diverse legal components of complex cases, both within the Department and with our clients, and to ensure that a national, government-wide and consistent perspective is integrated into our advice to clients at an early stage.

This effort is linked to the broader work we are doing with our clients and central agencies to plan and set priorities so that we can make intelligent choices about how to allocate resources more effectively and provide top quality services that address client needs. Setting clear priorities across the Department will also give employees and managers the direction, information and support they need to make choices about their own priorities and to more clearly focus their efforts at the working level. Our ultimate goal is to establish a more balanced workload in the Department.

Highlights (continued)

- **More effectively manage legal services in collaboration with central agencies, clients and provincial and territorial governments**
- **Improve our ability to assess legal risk and make more use of alternatives to prosecution**
- **Promote alternatives to litigation for the resolution of disputes**
- **When appropriate, use means other than laws to achieve public policy objectives**

How will we get there? Some examples:

- Develop a strategic planning capacity and information sharing tools that improve tracking, forecasting and management of criminal prosecution matters
- Develop a framework to improve how we identify, resource and manage mega and complex cases
- Develop a government-wide system that involves client departments and regional offices to identify and assess legal risk
- Provide the Government of Canada and client departments with additional expertise and advice in legal risk avoidance and management
- Strengthen our capacity to provide integrated, strategic policy development and advice
- Review the use of programs as a way to implement policy
- Support DLSUs to reconcile the diverse views of individual client departments as well as the needs of clients with a "whole-of-government" perspective
- Establish a planning system with client departments and central agencies to set priorities for the delivery of legal and legislative services and policy development
- Develop a scanning system to identify emerging law and policy issues
- Hold or sponsor conferences, seminars and workshops on national legal issues
- Continue to build research, evaluation and intergovernmental relations services for the Department
- Develop a global strategy to guide the Department's international activities, including our participation in *la Francophonie*

Capitalizing on Our Strengths

We will integrate the law and policy dimensions of our work to better meet the needs of government. We will use our presence across Canada and in all departments to generate timely and strategic advice for the government. We will work together, share information and knowledge, and create an enabling work environment.

With the advent of a more competitive and complex work environment, the Department of Justice must do more to recognize, develop and promote the unique strengths that distinguish us from all other legal service providers. We have an unparalleled knowledge base and array of talent in our policy and legal expertise that must be integrated and made accessible in order to successfully address the changing needs of government. We enjoy an enviable infrastructure through our presence in other federal government departments and agencies and in all regions of Canada, which offers an unlimited opportunity to develop more strategic, inclusive and complete approaches to our work. We also have exceptional affiliations to provincial, territorial, national and international organizations. We are committed to capitalizing on these strengths.

Our clients, central agencies and the judiciary expect us to deliver legal advice within a policy context – to understand the law, the policy it supports and the potential impact that legal advice could have on policy issues in the longer term. Accordingly, the Department will forge closer working relationships between our law and policy dimensions. We have already begun to develop an infrastructure and tools that not only support but also require this integrated approach to our work.

We are also well on our way in our efforts to expand the regional offices to include policy and communications expertise and to recognize their important role in contributing to a broader perspective in the provision of legal services and policy development. This includes taking more strategic advantage of the possibilities offered by technology as well as increased systems connectivity to expand our reach to regional offices and legal service units in client departments.

Highlights

- Strengthen the interconnectedness of law and policy
- Clarify and integrate the roles and responsibilities of regional offices
- Enhance working relationships with provincial, territorial, national and international organizations
- Strengthen linkages within and between Departmental sectors
- Support systems connectivity as a means to share information and manage knowledge
- Strengthen our human resource and financial management functions
- Promote initiatives to establish a supportive and enabling work environment

How will we get there? Some examples:

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

[illegible]

Highlights

- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]
- [illegible]

The Department is making progress in improving our ability to work together and to share knowledge and information. But we must do more to reinforce this organisational strength. We will continue to develop a more integrated, multi-disciplinary approach in the delivery of services and policy, which will demand more and better internal communication, coordination across sectors, consultation, teamwork and collaborative work arrangements. The benefits are clear and will support our drive to provide high value to government through more effective intelligence gathering, a more strategic and collective understanding of issues, and more efficient and effective delivery of legal and policy advice.

Underpinning our pledge to capitalise on our strengths is the need to ensure that we have the right people doing the right jobs with the right kind of support. We will continue to strengthen the human resources and financial management functions of the Department so that we have breadth and depth of expertise, leadership and excellence. We will also continue to support and promote the Corporate Objectives and other initiatives that aim to build an enabling work environment.

How will we get there? Some examples:

- Identify and implement best practices that advance the integration of policy and legal services
- Establish a policy and communications presence in the regions
- Provide courses for employees on the policy development process in government and its links to legal operations
- Establish a communications program to support information-sharing across the Department about Strategic Plan initiatives
- Integrate internal communications planning into everyday operations and into training provided to employees
- Use multi-disciplinary teams and forums to address legal and policy issues
- Conduct a Legal Policy Trends Forum to exchange knowledge
- Strengthen linkages between the development of legislation and regulations
- Make progress on our pledge to establish technology that permits secure remote access, messaging and connectivity throughout the Department
- Improve information management practices and implement an electronic document management system
- Make better use of existing electronic tools and services and implement new ones to foster increased collaboration and knowledge sharing
- Support federal prosecutors in exercising their prosecutorial functions and in responding to disclosure requirements by providing electronic access to information sources
- Implement the Human Resources Strategy, which includes improving human resource tools, streamlining processes and strengthening programs to identify and develop expertise and leadership skills
- Continue to implement our Corporate Objectives, which will support employees' efforts to balance their home and work lives, reduce reliance on term employment, ensure adequate professional development for all employees and foster a harassment-free workplace
- Establish a formal program to support language proficiency in the Department

How will we get there? Some examples:

- Identify and implement best practices that advance the integration of policy and legal services
- Establish a policy and communications presence in the regions
- Provide courses for employees on the policy development process in government and its links to legal operations
- Establish a communications program to support information-sharing across the Department about Strategic Plan initiatives
- Integrate internal communications planning into everyday operations and into training provided to employees
- Use multi-disciplinary teams and forums to address legal and policy issues
- Conduct a Legal Policy Trends Forum to exchange knowledge
- Strengthen linkages between the development of legislation and regulations
- Make progress on our pledge to establish technology that permits secure remote access, messaging and connectivity throughout the Department
- Improve information management practices and implement an electronic document management system
- Make better use of existing electronic tools and services and implement new ones to foster increased collaboration and knowledge sharing
- Support federal prosecutors in exercising their prosecutorial functions and in responding to disclosure requirements by providing electronic access to information sources
- Implement the Human Resources Strategy, which includes improving human resource tools, streamlining processes and strengthening programs to identify and develop expertise and leadership skills
- Continue to implement our Corporate Objectives, which will support employees' efforts to balance their home and work lives, reduce reliance on term employment, ensure adequate professional development for all employees and foster a harassment-free workplace
- Establish a formal program to support language proficiency in the Department

Ministère de la Justice Canada

Department of Justice Canada

UE

Canada

PLAN STRATÉGIQUE 2001–2005

Ministère de la Justice du Canada

Vision

Tendre à l'excellence au sein de l'administration fédérale et faire savoir de chef de file dans le domaine de la justice au Canada.

Mission

Appuyer le ministre de la Justice pour que le Canada soit une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous.

Fournir des conseils et des services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministres et organismes clients.

Promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

Valeurs

Valorisation du personnel

La principale force du Ministère est un personnel déterminé à travailler en équipe dans un climat de confiance, de coopération et de respect mutuel.

Intégrité et équité

Nous nous engageons à respecter la loi et à observer les règles d'intégrité et d'équité les plus strictes.

Qualité du service

L'excellence et l'efficacité sont les mots d'ordre de notre service au Ministre, au gouvernement et à nos clients.

Notre environnement de planification

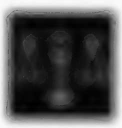

Orientations stratégiques

En se fondant sur les Forums de la Justice, le Comité exécutif a élaboré pour le Ministère des orientations stratégiques qui nous aideront à nous adapter aux demandes changeantes et contraintes reliées à notre travail et à créer un milieu professionnel qui répondra aux préoccupations des employés.

Servir les Canadiens : Nous nous emploierons à créer un système judiciaire pertinent et accessible qui répondra aux besoins des Canadiens. Nous veillerons à son bon fonctionnement.

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix : Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients évoluent, nous allons nous efforcer de fournir avec efficacité direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci.

Tirer parti de nos atouts : Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous profiterons de notre présence dans toutes les régions du Canada et dans tous les ministères et organismes pour dispenser des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances. Nous créerons un milieu de travail favorable.

Orientations stratégiques

En se fondant sur les Forums de la justice, le Comité exécutif a élaboré, pour le Ministère, des orientations stratégiques qui nous aideront à nous adapter aux demandes changeantes et croissantes reliées à notre travail et à créer un milieu professionnel qui répondra aux préoccupations des employés.

Servir les Canadiens : Nous nous emploierons à créer un système judiciaire pertinent et accessible qui répondra aux besoins des Canadiens. Nous veillerons à son bon fonctionnement.

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix : Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients évoluent, nous allons nous efforcer de fournir avec efficacité direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci.

Tirer parti de nos atouts : Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous profiterons de notre présence dans toutes les régions du Canada et dans tous les ministères et organismes pour dispenser des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances. Nous créerons un milieu de travail favorable.

Points saillants

- Offrir aux Canadiens de l'information utile et pertinente sur le système juridique.
- Améliorer l'accès aux services du système juridique à l'intention des Canadiens.
- Ouvrir le processus d'élaboration des politiques à la participation du public par le biais de consultations sérieuses de la population et d'un engagement de sa part.
- Tenir constamment compte de l'intérêt public quand il s'agit de la prestation de services juridiques et de la rédaction de lois.
- Assurer le leadership dans l'évaluation et l'amélioration du système juridique national.

Servir les Canadiens

Nous nous emploierons à rendre le système juridique pertinent et accessible. Nous ferons en sorte qu'il réponde aux besoins des Canadiens. Nous veillerons à son bon fonctionnement.

Les Canadiens veulent comprendre leur système juridique, accéder facilement aux services qui en découlent et jouer un rôle significatif dans son évolution.

Le Ministère est en train d'atteindre l'objectif énoncé ci-dessus. Nous améliorons notre site Internet. Nous réalisons des projets pilotes en vue de rédiger la législation dans un langage juridique plus direct et plus accessible. Un examen du programme d'aide juridique est en cours. Le Ministère lance aussi une stratégie améliorée de consultation et d'engagement civique qui comprend une nouvelle politique et de nouvelles directives, de la formation pour les fonctionnaires et de la dotation dans le cadre des projets pilotes innovateurs reliés à cet engagement.

Nous voulons rejoindre les Canadiens directement et tenir compte de leurs valeurs dans le travail que nous accomplissons. À cette fin, nous développerons aussi des programmes de communication et de vulgarisation juridiques plus structurés. Nous établirons également des mécanismes pour que l'intérêt public, la nature bijuridique du système judiciaire et la diversité culturelle du Canada soient pris en compte lorsqu'il s'agira de fournir des services juridiques ou de faire des lois.

Les Canadiens sont servis par les efforts conjoints des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui font fonctionner le système juridique canadien. Universitaires, groupes de réflexion, associations professionnelles, groupes d'intérêt et public en général y participent également. Parmi ces intervenants, le ministère de la Justice, avec ses perspectives nationales et internationales, joue un rôle important en supervisant le système juridique. En tant qu'administrateurs efficaces du système, nous nous engageons à travailler avec ces partenaires à promouvoir la sensibilisation du public aux forces du système et à protéger et améliorer activement son caractère impartial et efficace. Nous nous engageons ainsi à améliorer notre aptitude à évaluer l'état du système juridique national et à en faire rapport à nos partenaires et au public.

Comment y parviendrons-nous? Quelques exemples :

- Renouveler la stratégie de consultation publique et d'engagement civique du Ministère.
- Accélérer nos efforts en vue d'utiliser un langage clair et simple dans les lois et les règlements.
- Renforcer le programme de vulgarisation juridique destiné au public.
- Instaurer un système électronique pour améliorer notre aptitude à répondre aux enquêtes publiques.
- Améliorer le site Internet du Ministère pour le rendre plus accessible et plus pertinent.
- Mettre sur pied une bibliothèque de droit virtuelle et utiliser d'autres mécanismes de transformation des entreprises, comme le Gouvernement en ligne, pour rendre l'information juridique plus accessible au public.
- Faire un suivi des résultats du symposium organisé l'été dernier par le Ministère sur l'Accès à la justice pour revoir et améliorer l'efficacité des points d'accès au système de justice, tels que l'aide juridique.
- Élaborer des initiatives en matière de communication et d'éducation pour faire valoir la nature bijuridique du système de justice canadien et ses avantages pour les citoyens.
- Élaborer des indicateurs de rendement pour évaluer le système juridique national en collaboration avec des partenaires clés et fournir un rapport annuel aux Canadiens.
- Appliquer le programme d'harmonisation à tous les textes législatifs en cours de rédaction.

Points saillants

- Offrir aux Canadiens de l'information utile et pertinente sur le système juridique.
- Améliorer l'accès aux services du système juridique à l'intention des Canadiens.
- Ouvrir le processus d'élaboration des politiques à la participation du public par le biais de consultations sérieuses de la population et d'un engagement de sa part.
- Tenir constamment compte de l'intérêt public quand il s'agit de la prestation de services juridiques et de la rédaction de lois.
- Assurer le leadership dans l'évaluation et l'amélioration du système juridique national.

Servir les Canadiens

Nous nous emploierons à rendre le système juridique pertinent et accessible. Nous ferons en sorte qu'il réponde aux besoins des Canadiens. Nous veillerons à son bon fonctionnement.

Les Canadiens veulent comprendre leur système juridique, accéder facilement aux services qui en découlent et jouer un rôle significatif dans son évolution.

Le Ministère est en train d'atteindre l'objectif énoncé ci-dessus. Nous améliorons notre site Internet. Nous réalisons des projets pilotes en vue de rédiger la législation dans un langage juridique plus direct et plus accessible. Un examen du programme d'aide juridique est en cours. Le Ministère lance aussi une stratégie améliorée de consultation et d'engagement civique qui comprend une nouvelle politique et de nouvelles directives, de la formation pour les fonctionnaires et de la dotation dans le cadre des projets pilotes innovateurs reliés à cet engagement.

Nous voulons rejoindre les Canadiens directement et tenir compte de leurs valeurs dans le travail que nous accomplissons. À cette fin, nous développerons aussi des programmes de communication et de vulgarisation juridiques plus structurés. Nous établirons également des mécanismes pour que l'intérêt public, la nature bijuridique du système judiciaire et la diversité culturelle du Canada soient pris en compte lorsqu'il s'agira de fournir des services juridiques ou de faire des lois.

Les Canadiens sont servis par les efforts conjoints des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui font fonctionner le système juridique canadien. Universitaires, groupes de réflexion, associations professionnelles, groupes d'intérêt et public en général y participent également. Parmi ces intervenants, le ministère de la Justice, avec ses perspectives nationales et internationales, joue un rôle important en supervisant le système juridique. En tant qu'administrateurs efficaces du système, nous nous engageons à travailler avec ces partenaires à promouvoir la sensibilisation du public aux forces du système et à protéger et améliorer activement son caractère impartial et efficace. Nous nous engageons ainsi à améliorer notre aptitude à évaluer l'état du système juridique national et à en faire rapport à nos partenaires et au public.

Comment y parviendrons-nous? Quelques exemples :

- Renouveler la stratégie de consultation publique et d'engagement civique du Ministère.
- Accélérer nos efforts en vue d'utiliser un langage clair et simple dans les lois et les règlements.
- Renforcer le programme de vulgarisation juridique destiné au public.
- Instaurer un système électronique pour améliorer notre aptitude à répondre aux enquêtes publiques.
- Améliorer le site Internet du Ministère pour le rendre plus accessible et plus pertinent.
- Mettre sur pied une bibliothèque de droit virtuelle et utiliser d'autres mécanismes de transformation des entreprises, comme le Gouvernement en ligne, pour rendre l'information juridique plus accessible au public.
- Faire un suivi des résultats du symposium organisé l'été dernier par le Ministère sur l'Accès à la justice pour revoir et améliorer l'efficacité des points d'accès au système de justice, tels que l'aide juridique.
- Élaborer des initiatives en matière de communication et d'éducation pour faire valoir la nature bijuridique du système de justice canadien et ses avantages pour les citoyens.
- Élaborer des indicateurs de rendement pour évaluer le système juridique national en collaboration avec des partenaires clés et fournir un rapport annuel aux Canadiens.
- Appliquer le programme d'harmonisation à tous les textes législatifs en cours de rédaction.

Points saillants

- Tirer parti de notre expertise unique dans les domaines du droit et des politiques qui sous-tendent le rôle de l'État.
- Améliorer notre capacité de prévoir les nouvelles tendances et d'y répondre.
- Établir notre capacité d'élaborer des orientations et de dispenser des conseils.
- Améliorer notre capacité de donner à nos services juridiques une dimension nationale, cohérente et pangouvernementale. Apporter cette dimension en début de processus.

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix

Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients évoluent, nous nous efforcerons de fournir direction et excellence dans les domaines du droit et de la politique essentiels au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci, et ce avec efficacité.

La demande de services juridiques continue d'augmenter. En même temps, la nature de ceux-ci évolue, à mesure que nos clients et l'État nous incitent à adopter une fonction différente dans la gestion des questions de droit et de politique. Notre défi est de gérer des volumes de travail croissants et des besoins en évolution en concentrant nos ressources et notre expertise unique dans les domaines les plus importants pour l'État, les ministères clients et les Canadiens et là où notre contribution est la plus efficace. Dans certains cas, cela pourrait éventuellement vouloir dire mettre tout simplement fin à des travaux, tandis que dans d'autres, cela signifiera développer ou élargir nos efforts. Quoi qu'il en soit, il s'agira de travailler différemment.

Faire des choix quant à l'objet de notre travail

Pour dispenser des services d'une valeur supérieure, le ministère de la Justice s'efforcera de diriger et d'exceller dans des domaines du droit intrinsèques à l'exercice des pouvoirs, notamment les questions relatives à la Charte, le droit administratif, les droits de la personne, l'application des ententes internationales et la sécurité publique. Nous jouerons notre rôle avec assurance dans l'élaboration des orientations sociales et économiques. Nous demeurerons en tête des domaines fortement spécialisés comme la rédaction législative et les contentieux dans lesquels l'État joue un rôle.

Pour dispenser des services d'une valeur supérieure, nous devrons prévoir et fournir des services juridiques et de politiques spécialisés et uniques sur les nouvelles questions prioritaires, notamment l'administration en ligne, le commerce international et la biotechnologie. En collaboration avec d'autres ministères et organismes, nous avons déjà commencé à développer notre capacité de cerner, de définir ces questions nouvelles et d'y répondre. Nous allons aussi renforcer les services de recherche, d'évaluation et de relations intergouvernementales nécessaires pour soutenir cette action.

Le Ministère étant plus fréquemment appelé à contribuer, dans l'administration fédérale, à l'élaboration des orientations sociales et économiques, nous allons fermement accroître cette fonction en revitalisant notre capacité d'élaboration des orientations et de conseil ainsi que les activités de recherche, d'évaluation et de planification qui l'accompagnent.

Points saillants

- Tirer parti de notre expertise unique dans les domaines du droit et des politiques qui nous rendent le rôle de l'État.
- Améliorer notre capacité de prévoir les nouvelles tendances et d'y répondre.
- Établir notre capacité d'élaborer des orientations et de dispenser des conseils.
- Améliorer notre capacité de donner à nos services juridiques une dimension nationale, référente et intergouvernementale. Apporter cette dimension en début de processus.

Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix

Dans un environnement où notre charge de travail augmente et où les besoins du gouvernement et de nos clients évoluent, nous nous efforcerons de fournir directement et excellence dans les domaines du droit et de la politique économiques au rôle de l'État ou axés sur les nouvelles priorités de celui-ci, et ce avec efficacité.

La demande de services juridiques continue d'augmenter. En même temps, la nature de celle-ci évolue, à mesure que nos clients et l'État nous incitent à adopter une fonction différente dans la gestion des questions de droit et de politique. Notre défi est de gérer des volumes de travail croissants et des besoins en évolution en concentrant nos ressources et notre expertise unique dans les domaines les plus importants pour l'État, les ministères clients et les Canadiens et là où notre contribution est la plus efficace. Dans certains cas, cela pourrait éventuellement vouloir dire mettre tout simplement fin à des travaux, tandis que dans d'autres, cela signifiera développer ou élargir nos efforts. Quoi qu'il en soit, il s'agira de travailler différemment.

Faire des choix quant à l'objet de notre travail

Pour dispenser des services d'une valeur supérieure, le ministère de la Justice collaborera de diriger et d'exceller dans des domaines du droit intrinsèques à l'exercice des pouvoirs, notamment les questions relatives à la Charte, le droit administratif, les droits de la personne, l'application des ententes internationales et la sécurité publique. Nous jouerons notre rôle avec assurance dans l'élaboration des orientations sociales et économiques. Nous demeurerons un rôle des domaines fortement spécialisés comme la rédaction législative et les contentieux dans lesquels l'État joue un rôle.

Pour dispenser des services d'une valeur supérieure, nous devons prévoir et fournir des services juridiques et de politiques spécialisés et uniques sur les nouvelles questions prioritaires, notamment l'administration en ligne, le commerce international et la biotechnologie. En collaboration avec d'autres ministères et organismes, nous avons déjà commencé à développer notre capacité de cerner de définir ces questions nouvelles et d'y répondre. Nous allons aussi renforcer les services de recherche, d'évaluation et de relations intergouvernementales nécessaires pour soutenir cette action.

Le Ministère étant plus fréquemment appelé à contribuer, dans l'administration fédérale, à l'élaboration des orientations sociales et économiques, nous allons également accroître cette fonction en revitalisant notre capacité d'élaboration des orientations et de conseil ainsi que les activités de recherche, d'évaluation et de planification qui l'accompagnent.

Repenser notre manière de travailler

Réexaminer la nature des services juridiques que nous offrons nous permet de réfléchir à la manière dont nous les dispensons. Un élément clé pour y arriver a été l'examen du mandat et des activités du Service fédéral des poursuites et de l'Initiative de gestion des risques juridiques qui nous aide à comprendre comment l'État décide les conventions et gère les risques juridiques. Une autre est notre projet de revoir et de réviser la gestion collective des services juridiques. Il aligne les demandes de services sur les ressources, il élabore des choix de prestation et des solutions de rechange aux méthodes plus traditionnelles et parfois moins performantes et utiles. Il accroîtra l'efficacité de la gestion de la pratique du droit en collaboration avec les organismes centraux, nos clients, les provinces et les territoires.

Pour améliorer la façon dont nous dispensons des services juridiques, nous devrons également assumer notre double responsabilité qui consiste à répondre aux besoins des ministères clients et à fournir des avis juridiques à l'ensemble de l'État. Nous devrons être mieux pour concilier les divers intérêts juridiques des alliances complexes, tant au Ministère qu'après de nos clients et pour intégrer dès le départ, une perspective nationale. Enfonds et cohérents aux avis que nous dispensons à nos clients.

Cette action va bien à l'action plus vaste que nous menons auprès de nos clients et des organismes centraux pour planifier et établir des priorités en vue d'arrêter des choix intelligents sur la façon d'attribuer des ressources plus efficacement et de dispenser des services de qualité supérieure qui répondent aux besoins de nos clients. La fin d'Établir des priorités dans sur la Ministère donnera au personnel et aux gestionnaires l'orientation, l'information et l'appui nécessaires pour faire des choix quant à leurs projets générant un concentrer davantage leurs efforts à leur niveau d'exécution. Nous leur offrons un équilibre de travail plus équilibré.

Points saillants
– suite –

- Cerner plus efficacement les services juridiques en collaboration avec les organismes centraux, nos clients, les provinces et les territoires.
- Améliorer notre habileté à évaluer les risques juridiques et à faire appel à d'autres solutions que les poursuites.
- Favoriser des solutions de rechange aux procédures à la résolution des différends.
- Lorsqu'il y a lieu, utiliser d'autres moyens que les lois pour atteindre les objectifs de politique publique.

Comment y parviendrons-nous? Quelques exemples :

- Élaborer une capacité de planification stratégique et développer des outils de partage de l'information qui amélioreront le repérage, la prévision et la gestion des questions de poursuites pénales.
- Élaborer un cadre de travail pour améliorer la façon dont nous définissons et nous gérons les cas complexes et de très grande importance, et la façon dont nous affectons les ressources pour y parvenir.
- Élaborer, pour toute l'administration fédérale, un système pour définir et évaluer les risques juridiques pouvant mettre en cause des ministères clients et des bureaux régionaux.
- Fournir au gouvernement du Canada et aux ministères clients l'expertise et les conseils additionnels dont ils ont besoin pour éviter les risques juridiques et les gérer.
- Renforcer notre capacité d'élaborer des politiques et des orientations intégrées et stratégiques.
- Réviser l'utilisation des programmes comme moyen d'appliquer les orientations.
- Soutenir les services juridiques ministériels pour concilier les vues diverses de chaque ministère client et les besoins des clients qui ont une perspective fédérale d'ensemble.
- Établir, avec les ministères clients et les organismes centraux, un système de planification qui fixe des priorités en vue de fournir des services juridiques et législatifs et élaborer des orientations.
- Élaborer un système de balayage qui définira les nouvelles questions de droit et d'orientation.
- Tenir ou parrainer des conférences, des séminaires et des ateliers sur les tendances juridiques nationales.
- Continuer à mettre sur pied des services de recherche, d'évaluation et de relations intergouvernementales pour le Ministère.
- Élaborer une stratégie globale qui orientera les activités internationales du Ministère, notamment notre participation à la francophonie.

Tirer parti de nos atouts

Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous compterons sur notre présence dans toutes les régions du pays et dans tous les ministères pour dispenser à l'État des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances et créerons un milieu de travail favorable.

Depuis l'avènement d'un milieu de travail plus compétitif et plus complexe, le ministère de la Justice doit faire plus pour reconnaître, développer et promouvoir les forces uniques qui nous distinguent des autres fournisseurs de services juridiques. Nous puisons dans une base de connaissances et une gamme de talents inégalées pour fournir des conseils en matière de droit et de politique qui doivent être intégrés et rendus accessibles si l'on veut répondre avec succès à l'évolution des besoins de l'État. Nous bénéficions d'une structure enviable grâce à notre présence dans d'autres ministères et organismes fédéraux et dans toutes les régions du Canada, ce qui nous donne une occasion illimitée d'instaurer des méthodes de travail plus stratégiques, plus globales et plus complètes. Nous jouissons aussi d'exceptionnelles affiliations avec des organisations provinciales, territoriales, nationales et internationales. Nous sommes déterminés à tirer parti de ces atouts.

Nos clients, les organismes centraux et la magistrature s'attendent à ce que nos avis juridiques se situent dans un contexte de politique pour comprendre le droit, les politiques qu'il appuie et les incidences possibles que des avis juridiques ont parfois à long terme. En conséquence, le Ministère établira des relations de travail plus étroites entre nos secteurs juridique et politique. Nous avons déjà commencé à construire une infrastructure et à nous doter d'outils qui nous soutiennent vraiment mais exigent une telle démarche intégrée dans notre travail.

Nous accomplissons des progrès en ce qui concerne l'expansion donnée aux bureaux régionaux de façon à y incorporer une expertise en politique et en communications, et à reconnaître leur contribution importante à l'élargissement de la prestation de services juridiques et de l'élaboration des politiques. Cela signifie tirer avantage de façon plus stratégique des possibilités qu'offrent la technologie et la connectivité des systèmes de manière à répondre les bureaux régionaux et les services juridiques dans les ministères clients.

Points saillants

- Renforcer les liens entre le droit et les politiques.
- Clarifier et intégrer les attributions des bureaux régionaux.
- Améliorer les relations de travail avec les organisations provinciales, territoriales, nationales et internationales.
- Renforcer les liens dans les secteurs ministériels et entre eux.
- Encourager la connectivité des systèmes comme moyen de partager l'information et de gérer les connaissances.
- Renforcer nos fonctions au chapitre des ressources humaines et de la gestion financière.
- Promouvoir des initiatives qui contribuent au développement d'un milieu de travail favorable.

Comment y parviendrons-nous? Quelques exemples :

- Élaborer une capacité de planification stratégique et développer des outils de partage de l'information qui amélioreront le repérage, la prévision et la gestion des questions de poursuites pénales.
- Élaborer un cadre de travail pour améliorer la façon dont nous définissons et nous gérons les cas complexes et de très grande importance, et la façon dont nous affectons les ressources pour y parvenir.
- Élaborer, pour toute l'administration fédérale, un système pour définir et évaluer les risques juridiques pouvant mettre en cause des ministères clients et des bureaux régionaux.
- Fournir au gouvernement du Canada et aux ministères clients l'expertise et les conseils additionnels dont ils ont besoin pour éviter les risques juridiques et les gérer.
- Renforcer notre capacité d'élaborer des politiques et des orientations intégrées et stratégiques.
- Réviser l'utilisation des programmes comme moyen d'appliquer les orientations.
- Soutenir les services juridiques ministériels pour concilier les vues diverses de chaque ministère client et les besoins des clients qui ont une perspective fédérale d'ensemble.
- Établir, avec les ministères clients et les organismes centraux, un système de planification qui fixe des priorités en vue de fournir des services juridiques et législatifs et élaborer des orientations.
- Élaborer un système de balayage qui définira les nouvelles questions de droit et d'orientation.
- Tenir ou parrainer des conférences, des séminaires et des ateliers sur les tendances juridiques nationales.
- Continuer à mettre sur pied des services de recherche, d'évaluation et de relations intergouvernementales pour le Ministère.
- Élaborer une stratégie globale qui orientera les activités internationales du Ministère, notamment notre participation à la francophonie.

Tirer parti de nos atouts

Nous intégrerons les dimensions du droit et de la politique inhérentes à notre travail pour mieux répondre aux besoins du gouvernement. Nous compterons sur notre présence dans toutes les régions du pays et dans tous les ministères pour dispenser à l'État des conseils stratégiques et opportuns. Nous travaillerons ensemble, partagerons l'information et les connaissances et créerons un milieu de travail favorable.

Depuis l'avènement d'un milieu de travail plus compétitif et plus complexe, le ministère de la Justice doit faire plus pour reconnaître, développer et promouvoir les forces uniques qui nous distinguent des autres fournisseurs de services juridiques. Nous puisons dans une base de connaissances et une gamme de talents inégalées pour fournir des conseils en matière de droit et de politique qui doivent être intégrés et rendus accessibles si l'on veut répondre avec succès à l'évolution des besoins de l'État. Nous bénéficions d'une structure enviable grâce à notre présence dans d'autres ministères et organismes fédéraux et dans toutes les régions du Canada, ce qui nous donne une occasion illimitée d'instaurer des méthodes de travail plus stratégiques, plus globales et plus complètes. Nous jouissons aussi d'exceptionnelles affiliations avec des organisations provinciales, territoriales, nationales et internationales. Nous sommes déterminés à tirer parti de ces atouts.

Nos clients, les organismes centraux et la magistrature s'attendent à ce que nos avis juridiques se situent dans un contexte de politique pour comprendre le droit, les politiques qu'il appuie et les incidences possibles que des avis juridiques ont parfois à long terme. En conséquence, le Ministère établira des relations de travail plus étroites entre nos secteurs juridique et politique. Nous avons déjà commencé à construire une infrastructure et à nous doter d'outils qui non seulement soutiennent mais exigent une telle démarche intégrée dans notre travail.

Nous accomplissons des progrès en ce qui concerne l'expansion donnée aux bureaux régionaux de façon à y incorporer une expertise en politique et en communications, et à reconnaître leur contribution importante à l'élargissement de la prestation de services juridiques et de l'élaboration des politiques. Cela signifie tirer avantage de façon plus stratégique des possibilités qu'offrent la technologie et la connectivité des systèmes de manière à répondre les bureaux régionaux et les services juridiques dans les ministères clients.

Points saillants

- Renforcer les liens entre le droit et les politiques.
- Clarifier et intégrer les attributions des bureaux regionaux.
- Améliorer les relations de travail avec les organisations provinciales, territoriales, nationales et internationales.
- Renforcer les liens dans les secteurs ministériels et entre eux.
- Encourager la connectivité des systèmes comme moyen de partager l'information et de gérer les connaissances.
- Renforcer nos fonctions au chapitre des ressources humaines et de la gestion financière.
- Promouvoir des initiatives qui contribuent au développement d'un milieu de travail favorable.

Le Ministère améliore sa capacité de travailler collectivement et de partager les connaissances et l'information. Mais nous devons faire plus pour renforcer cette capacité organisationnelle. Nous poursuivrons une démarche multidisciplinaire et plus intégrée dans la prestation des services et des politiques, ce qui exigera plus d'efforts et de meilleures communications internes, une coordination de tous les secteurs, des consultations et du travail en équipe. Les avantages sont clairs et ils nous permettront de maintenir notre engagement en vue de fournir à l'État des produits de haute valeur : une base de renseignements plus pertinente, une compréhension plus stratégique et collective des questions et une prestation d'avis juridiques et politiques plus efficace.

Sous-jacente à notre engagement de tirer parti de nos atouts se trouve l'obligation de veiller à ce que les gens fassent le travail correspondant à leurs compétences avec le soutien nécessaire. Nous allons continuer de renforcer les fonctions reliées aux ressources humaines et à la gestion financière pour disposer d'une bonne marge d'aisance quant à notre expertise, à notre direction et à notre excellence. Nous continuerons aussi à appuyer et à promouvoir les objectifs ministériels et d'autres initiatives pour construire un milieu de travail favorable.

Comment y parviendrons-nous? Quelques exemples :

- Définir et appliquer les meilleures méthodes pour favoriser l'intégration des services juridiques et des politiques.
- Établir une présence des politiques et des communications dans les régions.
- Proposer des cours aux employés sur le processus fédéral d'élaboration des politiques et ses liens avec les services juridiques.
- Établir un programme de communications pour faciliter, au Ministère, le partage de l'information relative aux initiatives du Plan stratégique.
- Intégrer la planification des communications internes aux activités quotidiennes et à la formation dispensée aux employés.
- Faire appel à des équipes et des forums multidisciplinaires pour traiter des questions de droit et de politique.
- Tenir un forum sur les tendances des politiques juridiques pour échanger des connaissances.
- Renforcer les liens entre l'élaboration des lois et celle des règlements.
- Concrétiser notre engagement et établir une technologie qui permette un accès à distance, une transmission des messages et une connectivité sécuritaires dans tout le Ministère.
- Améliorer les méthodes de gestion de l'information et mettre sur pied un système de gestion électronique des documents.
- Mieux utiliser les services et outils électroniques existants et en développer de nouveaux pour favoriser davantage de collaboration et de partage de l'information.
- Aider les procureurs fédéraux à exercer leurs fonctions ayant trait aux poursuites et à répondre aux exigences de divulgation en fournissant l'accès électronique à des sources d'information.
- Appliquer la Stratégie des ressources humaines qui comprend l'amélioration des outils, la simplification des procédures et le renforcement des programmes de façon à définir et à développer des expertises et des aptitudes à la direction.
- Poursuivre la mise en œuvre des Objectifs ministériels, qui vont d'abord appuyer les efforts du personnel afin d'équilibrer vie familiale et professionnelle, diminuer le recours aux emplois à durée déterminée, garantir une formation professionnelle judicieuse pour tous les employés et favoriser un milieu de travail libre de tout harcèlement.
- Établir un programme officiel d'appui aux aptitudes linguistiques.

Comment y parviendrons-nous? Quelques exemples :

- Définir et appliquer les meilleures méthodes pour favoriser l'intégration des services juridiques et des politiques.
- Établir une présence des politiques et des communications dans les régions.
- Proposer des cours aux employés sur le processus fédéral d'élaboration des politiques et ses liens avec les services juridiques.
- Établir un programme de communications pour faciliter, au Ministère, le partage de l'information relative aux initiatives du Plan stratégique.
- Intégrer la planification des communications internes aux activités quotidiennes et à la formation dispensée aux employés.
- Faire appel à des équipes et des forums multidisciplinaires pour traiter des questions de droit et de politique.
- Tenir un forum sur les tendances des politiques juridiques pour échanger des connaissances.
- Renforcer les liens entre l'élaboration des lois et celle des règlements.
- Concrétiser notre engagement et établir une technologie qui permette un accès à distance, une transmission des messages et une connectivité sécuritaires dans tout le Ministère.
- Améliorer les méthodes de gestion de l'information et mettre sur pied un système de gestion électronique des documents.
- Mieux utiliser les services et outils électroniques existants et en développer de nouveaux pour favoriser davantage de collaboration et de partage de l'information.
- Aider les procureurs fédéraux à exercer leurs fonctions ayant trait aux poursuites et à répondre aux exigences de divulgation en fournissant l'accès électronique à des sources d'information.
- Appliquer la Stratégie des ressources humaines qui comprend l'amélioration des outils, la simplification des procédures et le renforcement des programmes de façon à définir et à développer des expertises et des aptitudes à la direction.
- Poursuivre la mise en œuvre des Objectifs ministériels, qui vont d'abord appuyer les efforts du personnel afin d'équilibrer vie familiale et professionnelle, diminuer le recours aux emplois à durée déterminée, garantir une formation professionnelle judicieuse pour tous les employés et favoriser un milieu de travail libre de tout harcèlement.
- Établir un programme officiel d'appui aux aptitudes linguistiques.